

*Ordonnance Souveraine n° 1.400 du 19 novembre 2007
instituant une Médaille du Travail.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 284 du 6 décembre
1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

MM. Henry BONAFEDE,
Jean-Marie LEUCCI,
Jean-Claude CURCIO,
Michel PEDRONI,
M^{lle} Anne-Marie REBAUDO,
M. Serge VIALE.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

MM. Sébastien COCCO,
Joseph GIORDANO,
Eric NARDONE.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des
Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le
Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la
présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf
novembre deux mille sept.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.